



Le mot du maire

Soutien aux associations

Les associations constituent un élément essentiel à la vitalité de la commune.

Tout au long de l'année leurs responsables se dévouent, et mettent tout en œuvre pour que leur association fonctionne. Pour certaines, le nombre de leur adhérents est limité, en raison parfois de leurs activités qui sont moins porteuses pour le moment, ou moins accessibles au grand public.

Mais toutes ont une valeur que nous devons soutenir. Leur diversité est une richesse pour notre commune.

Dans les semaines ou les mois qui viennent, chacune d'entre elle va organiser une manifestation, et par notre présence nous pourrons leur apporter notre soutien.

Je compte sur vous.

Albert LAQUITTANT

Sommaire

- ◆ Comptes-rendus des conseils municipaux : du 25 mars, du 8 avril et du 6 mai
- ◆ Informations communales
- ◆ Autres informations
- ◆ L'écho des associations
- ◆ Calendrier des fêtes et animations

Conseil Municipal du 25 mars 2010

Présents : Albert LAQUITTANT, Maire, Jean BEGOUIN, Raymonde ROUXEL, Michel MOQUET, Gilbert DANAIRE, Adjoint; Christian BARON, François de LANTIVY, François RYO, Marcel BEGOUIN, Raymond GUILLOTIN, Pascal GUILLOTIN, Béatrice FOURRAGE, Yvonnick SOUCHET, Jean Yves TRUFLEY, Michel COUGAN, Conseillers Municipaux, formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Raymonde ROUXEL

1- - VOTE DES SUBVENTIONS 2010 :

a) Contrat d'association et subventions scolaires

Un contrat d'association a été signé entre la commune de Béganne, l'O.G.E.C. de Béganne et l'école privée Sainte Marie de Béganne, au titre de l'année 2007. Les commissions « scolaires et finances » ont fait une étude de diverses demandes, sur la base de 107 élèves à la rentrée de janvier 2010.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de la commission scolaire et de la commission finances :

- Contrat d'association : 453.10 € par élève, soit 48.481,70 € pour 107 élèves
- Fournitures scolaires : 23,85 € par élève
- Arbre de Noël : 8,80 € par élève
- Classe découverte : 73.95 € par élève
- Activités innovantes : Forfait de 1.372,00 €
- Prise en charge « femme de service » : 5.800 €

Montant total de la Participation communale : 61 217,85€

Vote : Présents : 14.- Votants : 14 dont : 0 Pouvoir - Exprimés 14 - Abstentions : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

b) Subventions aux associations communales et extérieures

La commission « finances » s'est réunie pour analyser les demandes de subvention formulées par les associations ou sections communales et les associations extérieures.

Après discussion et présentation, le Conseil Municipal approuve les propositions de cette commission :

Subventions associations locales :

- Garde de la Vilaine (foot et basket) : 1.700 €
- Association Tennis Club : 700 €
- Gymnastique d'Entretien : 200 €
- ARPB : 280 €
- Héron de Vilaine : 150 €
- Vent de Vilaine : 150 € + 150 €
- Association Bégan'Ailes : 150 €
- ACCA (Lutte contre les ragondins) : 1190 € (11 piègeurs)

Vote : Présents : 14 - Votants : 14 dont : 0 Pouvoir - Exprimés 14 - Abstentions : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

Deux autres demandes de subventions aux associations locales ont été votées séparément :

➤ Pour Le Club Bégannais de l'Amitié, le Conseil Municipal vote une subvention de 204 €

Vote : Présents : 14 - Votants : 11 dont : 0 – Pouvoir - Exprimés 11 - Abstentions : 3 - Pour : 7 - Contre : 4

➤ L'association Vent de Vilaine a fait une demande de subvention de 850 € pour la fête du port qu'elle organise à Foleux le 31 Mai 2010. Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 396,50 €.

Vote : Présents : 14 - Votants : 14 dont : 0 Pouvoir - Exprimés 14 - Abstentions : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

Subventions associations et organismes extérieurs
(Béatrice FOURRAGE est arrivée pour cette question)

- Ligue Cancer – Comité Morbihan 56 : 80 €
- ADAPEI du Morbihan : 57 €
- APEI 35 : 57 €
- Assoc. Donneurs de Sang St Jacut les Pins : 73, €
- Alcool Assistance – La Croix d'Or 56 : 47 €
- FNATH 56 : 47 €
- G.V.A. : 32 €
- BTP Formation 56 (22 € x 4 élèves) = 88 €
- Chambre des métiers 56 (22 € x 1 élève) = 22 €
- Chambre des métiers 35 (22 € x 1 élève) = 22 €

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 dont 0 pouvoir - Exprimés 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0

2 – PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSOCIATION EOLIENNE EN PAYS DE VILAINE POUR L'ANNEE 2010

L'Association Eolienne en Pays de Vilaine porte le projet de création d'un parc éolien coopératif et pédagogique unique en France à Béganne. Le permis de construire a été accepté en juillet 2009.

Ce projet se situant sur la commune, le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 120 €.

(La commune avait déjà adhéré en décembre 2007 en versant une subvention de 100 € pour soutien au projet).

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 dont 0 pouvoir - Exprimés 15 - Abstentions : 0 - Pour 120 € : 13 - Pour 150 € : 2

3 – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU CARREFOUR DE LA VALLEE

Tous les éléments n'ayant pas été communiqués, cette question sera étudiée à une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Demande de l'OGEC pour participer aux travaux de clôture séparative entre l'école et le terrain communal :

L'OGEC projette d'agrandir la cour au nord de l'école. Le terrain étant contigu à celui de la commune, l'association demande que celle-ci prenne en charge 50% des travaux. Le coût s'élève à 3.950,40 €, la part communale serait de 1 975,20 €.

Un conseiller municipal faisant partie de la commission qui suit ce projet, fait savoir que celle-ci devait se réunir pour étudier les devis avant que le Conseil Municipal se prononce sur cette question. Cette réunion n'ayant pas eu lieu, la décision du Conseil Municipal est reportée.

➤ Nom à donner au Parc Eolien de BEGANNE :

L'Association Eolienne en Pays de Vilaine propose de dénommer la société qui va exploiter les éoliennes sur Béganne : «Béganne Watts». Le conseil Municipal est d'accord pour cette dénomination.
(Pas de vote).

Séance levée à 22 Heures 30

Conseil Municipal du 8 avril 2010

Présents : Albert LAQUITTANT, Maire, Jean BEGOUIN, Raymonde ROUXEL, Michel MOQUET, Gilbert DANAIRE, Adjoint; Christian BARON, François de LANTIVY, François RYO, Marcel BEGOUIN, Raymond GUILLOTIN, Pascal GUILLOTIN, Béatrice FOURRAGE, Yvonnick SOUCHET, Jean Yves TRUFLEY, Michel COUGAN, Conseillers Municipaux, formant la totalité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : Michel MOQUET

Les tableaux complets du budget assainissement et du budget communal seront publiés dans le Bulletin Municipal de Juillet.

1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

1.1 Approbation du Compte Administratif 2009

Fonctionnement :

Dépenses : 35 040,72 €, Recettes : 41 765,47 €, Excédent : 6 724,75 €, Résultat : 6 724,75 €

Investissement :

Dépenses : 31 438,89 €, Recettes : 44 029,46 € Excédent : 12 590,57 €, Déficit N-1 : 70 636,65 €, Résultat : 58 046,08 €

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2009 Assainissement (Le Maire est sorti pour le vote)

Vote : Présents : 12 - Votants : 12 - Exprimés : 12 - Abstention : 0 - Pour : 12 - Contre : 0

1.2 Approbation du Compte de Gestion 2009

Le compte de gestion identique au compte administratif a été approuvé par le Conseil Municipal.

Vote : Présents : 13 - Votants : 13 - Exprimés : 13 - Abstention : 0 - Pour : 13 - Contre : 0

1.3 Affectation du résultat 2009

(Raymond GUILLOTIN est arrivé pour cette question)

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 6 724,75 €

- besoin de financement de la section d'investissement : 58 046,08 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement

- au financement de la section d'investissement : 6 724,75 €

Vote : Présents : 14 - Votants : 14 - Exprimés : 14 - Abstention : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

1.4 Vote du budget 2010

Fonctionnement :

Dépenses : 33 576,00 €, Recettes : 33 576,00 €

Investissement :

Dépenses : 95 047,00 €, Recettes : 95 047,00 €

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 Assainissement

Vote : Présents : 14 - Votants : 13 - Exprimés : 13 - Abstention : 1 - Pour : 13 - Contre : 0

Mise en conformité des plans de reprise sur subventions pour le Budget Assainissement

Le conseil municipal donne son accord pour qu'une opération non budgétaire soit comptabilisée au titre de l'exercice 2010 pour mise en conformité des plans de reprise sur subvention avec les durées d'amortissements des biens telle que le prévoit l'arrêté ministériel du 27 août 2002 modifiant l'instruction M 49. Cette opération porte sur un montant de 28 075,89 € à porter au débit du compte 1068 et au crédit du compte 1391.

Vote : Présents : 14 - Votants : 14 - Exprimés : 14 - Abstention : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

2 – BUDGET COMMUNE

2.1 Approbation du Compte Administratif 2009

(Pascal GUILLOTIN est arrivé pour cette question)

Fonctionnement :

Dépenses : 962 658,87 €, Recettes : 1 116 001,88 €

Investissement :

Dépenses : 230 281,92 €, Recettes : 357 415,74 €

- Le compte administratif de fonctionnement 2009 présente un excédent de 163 333,31 €, plus le résultat antérieur reporté 72 970,47 €, soit un total au 31/12/2009 de 236 303,78 € auquel il faut intégrer un solde positif de 470,74 € de l'Association Foncière de Remembrement dissoute au 31/12/2008, ce qui donne un résultat positif de 236 774,52 €

- Le compte administratif d'investissement 2009 présente un excédent de 127 133,82 €, plus le résultat antérieur reporté 359 511,18 €, soit un total au 31/12/2009 de 486 645,00 € auquel il faut intégrer un solde positif de 11,51 € de l'Association Foncière de Remembrement dissoute au 31/12/2008, ce qui donne un solde d'exécution positif de 486 656,51 €.

- Les restes à réaliser : dépenses 585 980,79 € - recettes 25 634,60 € font apparaître un déficit de 560 346,19 € d'où un besoin de financement de 560 346,19 € - 486 656,51 € = 73 689,68 €.

Le Conseil municipal accepte le compte administratif Commune tel que présenté. (Le Maire est sorti pour le vote)

Vote : Présents : 14 - Votants : 14 - Exprimés : 14 - Abstention : 0 - Pour : 14 - Contre : 0

2.2 Approbation du Compte de Gestion 2009

Le compte de gestion identique au compte administratif a été approuvé par le Conseil Municipal.

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 - Exprimés : 15 - Abstention : 0 - Pour - Contre : 0

2.3 Affectation du résultat 2009

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2009. La situation se résume ainsi : la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement est de 236 774,52 € et le besoin de financement de la section d'investissement est de 73 689,68 €. En conséquence, le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- Au financement de la section d'investissement : 73 689,68€

- En section de fonctionnement : 163 084,84 €.

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 - Exprimés : 15 - Abstention : 0 - Pour : 15 - Contre : 0

2.4 Vote des taux d'imposition 2010

Taxe d'habitation : 14,56 %, Taxe foncière (bâti) : 15,69 %,

Taxe foncière (non bâti) : 62,80 %

Le Conseil Municipal décide le maintien des taux 2010 identiques aux taux 2009

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 - Exprimés : 15 - Abstention : 0 - Pour : 15 - Contre : 0

2.5 Vote du budget primitif 2010

Fonctionnement :

Dépenses : 1 177 939,00 €, Recettes : 1 177 939,00 €

Investissement :

Dépenses : 855 823,00 €, Recettes : 855 823,00 €

Le Conseil municipal vote le budget primitif 2010 Communal.

Vote : Présents : 15 - Votants : 15 - Exprimés : 15 - Abstention : 0 - Pour : 15 - Contre : 0

Séance levée à 21 heures 30

Conseil Municipal du 6 mai 2010

Compte-rendu à approuver lors du prochain CM

Présents : Albert LAQUITTANT, Maire, Jean BEGOUIN, Raymonde ROUXEL, Michel MOQUET, Gilbert DANAIRE, Adjoint; Christian BARON, François DE LANTIVY, François RYO, Pascal GUILLOTIN, Béatrice FOURRAGE, Yvonnick SOUCHET, Jean Yves TRUFLEY, Michel COUGAN, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Raymond GUILLOTIN, à François de LANTIVY et Marcel BEGOUIN, à Yvonnick SOUCHET

Secrétaire de séance : François RYO.

1 - TARIF DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 1ER JUILLET 2010.

Les nouveaux tarifs de location de Salles communales ont été arrêtés par le Conseil Municipal sur proposition de la commission finances. Ces tarifs entreront en application à partir du 1er juillet 2010. A partir de cette date l'utilisation de la chambre froide sera obligatoire et comprise dans les montants indiqués ci-dessous.

Lors de la réservation, le demandeur se voit remettre un contrat de location et un règlement du fonctionnement de la salle.

Les tarifs seront publiés dans le bulletin municipal de juillet

2 – DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX A COMPTER DU 1ER JUILLET 2010

a) Concession cimetièrre communal

15 ans : 70,50 €, 15 ans + cavelet : 291 €

30 ans : 141 €, Caveau nouveau cimetièrre : 768 €

Vote : Présents : 11 - Votants : 12 dont 1 pouvoir - Exprimés : 12 - Abstentions : 0 - Pour : 12 - Contre : 0.

b) Tarifs pour fourniture et pose de buses

(arrivée de Jean Yves TRUFLEY)

Aujourd'hui la communauté des communes du Pays de Redon facture les buses posées aux demandeurs : 33% du prix de revient alors que la commune facture 54%. Le Conseil Municipal décide de :

- Aligner le tarif communal de fourniture et pose de buses sur le tarif appliqué par la communauté des communes du Pays de Redon :

- ◆ busage jusqu'à 7,20m : 23,60 € le ml posé,
 - ◆ au delà de 7,20m ou pour un 2ème busage sur une même parcelle : 47,50 € le ml posé
 - ◆ regard avec grille d'eaux pluviales : 103,60 € l'unité
 - ◆ branchement avec regard de visite : 196,60 €
- Utiliser la même demande de busage que la CCPR avec le logo de la commune.
- Lancer une communication pour que la pose soit obligatoirement faite par les agents communaux ou une entreprise mandatée par la commune.

Vote : Présents : 12 - Votants : 13 dont 1 pouvoir - Exprimés : 13 - Abstentions : 0 - Pour : 13 - Contre : 0.

c) Autres tarifs

◆ Bois de chêne (limité à 6m³) : 23 €/m³, bois de châtaignier et saule : 20 €/m³, bois « Bouillons du Bot » : 4,50 €/m³

◆ Terre végétale : 5 €/m³, avec transport (exceptionnel) : 10 €/m³

◆ Participation pour non réalisation d'aires de stationnement : 150 €

Vote : Présents : 12 - Votants : 13 dont 1 pouvoir - Exprimés : 13 - Abstentions : 0 - Pour : 13 - Contre : 0.

3 – PARTICIPATIONS DIVERSES 2010

(par habitant ou forfaitaire, la population prise en compte pour le calcul des participations par habitant est de 1411)

◆ SIVOMUCA d'Allaire Fonctionnement : 2 822 € (2 €/hab)

◆ Mission Locale (par Sivomuca) : 1.636,76 € (1,16 €/hab)

◆ Fédé Fonctionnement (par Sivomuca) : 747,83 € (0,53 €/hab)

◆ Comité œuvres sociales (par Sivomuca) : 112,88 € (0,08 €/hab)

◆ ADMR Allaire (par Sivomuca) : 1 411 € (1,00 €/hab)

◆ Syndicat Bassin Versant Trévelo : 4.379 €

◆ Comité Départemental Tourisme (adhésion) : 165 €

◆ SDIS du Morbihan (service incendie) : 36.479 €

◆ ARIC : Adhésion commune de 1000 à 1999 hab. : 477 €

◆ CIAS Fonctionnement (pilotage) 5.474,68 € (3,88 €/ha)

◆ CIAS Logistique : 649,06 € (0,46 €/ha)

◆ CIAS animation : 705,50 € (0,46 €/ha)

◆ Centre de Loisirs : 1.500 €

◆ Banque Alimentaire : 253,98 € (0,18 €/hab)

◆ Association Pas à Pas : 70 €

◆ CAUE : 411,60 €

◆ Association Maires Morbihan : 375,20 €

Vote : Présents : 12 - Votants : 13 dont 1 pouvoir - Exprimés : 13 - Abstentions : 0 - Pour : 13 - Contre : 0.

4 – CONTROLE DES BORNES A INCENDIE.

(arrivée de François de LANTIVY)

Véolia eau assure le contrôle et l'entretien des appareils à incendie de la commune depuis le 1er janvier 2008. Le contrat expirait le 31 Décembre 2009.

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat pour une durée d'un an avec effet du 1er Janvier 2010 pour un montant de 38 € HT par hydrant et par an, le nombre de bornes à faire contrôler par la commune étant de 9

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 14 - Contre : 1.

5 – DEMANDE D'ACHAT DU LOGEMENT COMMUNAL AU BOURG PAR LA LOCATAIRE MME BECHE-PAIE.

Suite à la demande d'achat du logement communal au Bourg par Mme BECHE-PAIE, une évaluation du bâtiment a été faite par le service des domaines pour un montant de 82 000 € avec une marge de négociation de 15% en plus ou en moins .Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente et décide de faire une proposition à Mme BECHE-PAIE à 82 000 € avec une marge de négociation de 2%.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

6 – DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL PAR M. ET MME DUVIVIER AU CALVAIRE.

M. et Mme DUVIVIER souhaitent acheter un délaissé communal (85m² environ) se trouvant devant leur maison située au Calvaire. Le Conseil Municipal décide de vendre ce délaissé 12,00 € le m², prix pratiqué par la commune pour l'achat de parcelles situées près du Bourg. Le document d'arpentage et les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

7 – DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE 80 M² DE TERRAIN COMMUNAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DE FOLEUX POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA CAPITAINERIE.

Le Syndicat du Port de Foleux ayant l'intention d'agrandir sa capitainerie construite sur du terrain communal du côté Béganne, Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition une surface d'environ 80 m² pour cette extension.

Vote : Présents : 10 - Votants : 12 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 12 - Abstentions : 0 - Pour : 12 - Contre : 0.

(Mrs LAQUITTANT, Président du Syndicat, Pascal GUILLOTIN et Michel COUGAN, membres, n'ont pas voté pour cette question).

8 – MISE EN PLACE D'UNE TAXE D'ASSAINISSEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PORT DE FOLEUX.

La mise aux normes du bac à sable des toilettes du port de Foleux ayant été faite par la commune de Béganne en 2009, il est décidé de mettre en place une taxe d'assainissement. Une participation avait déjà été mise en place en 2002 sur la base d'une consommation d'eau potable égale à 60% de celle mesurée au comptage de la capitainerie. Le Conseil Municipal décide de faire payer au syndicat une taxe de mise en place sur les mêmes bases que l'assainissement collectif communal et calculée à partir d'un pourcentage de consommation qui sera de 70%. Cette taxe prendra effet au 1er Juillet 2010, la capitainerie devant fournir les factures de cubage chaque année.

Vote : Présents : 10 - Votants : 12 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 12 - Abstentions : 0 - Pour : 12 - Contre : 0.

(Mrs LAQUITTANT, Président du Syndicat, Pascal GUILLOTIN et Michel COUGAN, membres n'ont pas voté pour cette question).

9 – CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SECRETARIAT.

Quatre fournisseurs ont répondu : BUREAU 56, ID PLUS, MEDIA BUREAUTIQUE et O.M.R.

Le Conseil Municipal décide de retenir BUREAU 56 qui présente la meilleure offre qualité prix pour un montant d'acquisition de 4.559,00 € HT

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

10 – CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

15 bureaux d'études ont été consultés, 7 ont répondu. Après l'ouverture des plis du 31 mars 2010, trois candidats ont été sélectionnés pour une présentation en mairie : ARTEFACTO de RENNES 35, AGENCE CITTE CLAES de SAINT-HERBLAIN 44 - et ATELIER D'YS du RHEU 35. Ils ont été auditionnés le 21 avril dernier en présence de Mrs Albert LAQUITTANT, Jean BEGOUIN, Gilbert DANAIRE et François DE LANTIVY et Mr ROLLO de la DDTM.

Suite à la présentation du groupe de travail, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet ARTEFACTO pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, pour un montant de 21 362,50 € HT + 1 740,00 € HT (évaluation environnementale) = 23 102,50 € HT € HT

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

Une demande de prix a également été faite à ces deux bureaux pour une révision simplifiée du POS, concernant la loi BARNIER (Zone Artisanale de Bellion).

- La proposition du cabinet ARTEFACTO, qui traite avec un autre cabinet, s'élève à 3 500 € HT

- Celle du cabinet AGENCE CITTE CLAES s'élève à 2 000 € H.T. s'il est retenu pour le PLU ou dans le cas contraire, à 2 500,00 € H.T.

11 – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DE 2003 CONCERNANT LE REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL.

La délibération du conseil municipal du 24 avril 2003 instituant le régime indemnitaire pour le personnel communal suivant décret 2002-60 du 24 Avril 2003 a besoin d'être réactualisée, toutes les catégories de personnel en place aujourd'hui n'y figurant pas.

Le Conseil Municipal décide de remettre à jour cette délibération en ajoutant les catégories de personnels qui n'avaient pas été notées.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

12 – DEMANDE DE L'OGEC DE L'ECOLE PRIVEE POUR PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE CLOTURE SEPARATIVE ENTRE L'ECOLE ET LE TERRAIN COMMUNAL. (

Lors d'une précédente réunion de conseil, il avait été fait état que l'OGEC projetait d'agrandir la cour au nord de l'école. Le terrain étant contigu à celui de la commune, l'association demande que celle-ci prenne en charge 50% des travaux. Le coût s'élève à 3 950,40 €, la part communale serait de 1 975,20 €. La commission travaux s'est rendue sur place avec les membres de l'OGEC. Le Conseil Municipal accepte la prise en charge de 50% par la commune. Le planning de travaux devra être défini avec l'OGEC.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

13 – DEMANDE PAR L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE BEGANNAIS (ARPB) de prise en charge en cas d'éventuel déficit pour l'organisation d'un concert de chant sacré à l'église.

L'ARPB de Béganne organise un concert de Chants Sacrés Grégoriens à l'Eglise (intervenant « Chœur d'Hommes de Vannes » Grégorien). Ce concert se déroulerait le 30 Octobre prochain et l'entrée est de 5 €. Le montant global de la prestation s'élève à 600 €.

Le Conseil Municipal décide de prendre un montant maximum de 200 € en cas de déficit (majorité au vote : 7)

Vote : Présents : 13 - Votants : 13 dont 2 pouvoir (s) - Exprimés : 13 - Bulletins blancs : 2 - Pour la totalité (si déficit sur la totalité) : 6 - Pour 200 € maximum en cas de déficit) : 7 - Contre : 0

14 – DEMANDE PAR L'ASSOCIATION BEGAN'AILES de prise en charge de léger remblai sur un chemin communal au Rohello pour une piste de ses avions radio-commandées. Pour exercer son activité de plein air, l'association Bégan'ailes demande une piste de 50 m x 4 m sur un chemin communal au Rohello. Ce chemin doit avoir une exposition ouest-est. Le coût des travaux se situerait autour de 1 500 €.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge cet aménagement et de le faire lorsque d'autres travaux seront en cours sur la commune

Vote : Présents : 13 - Votants : 11 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 11 - Abstentions : 4 - Pour : 11 - Contre : 0.

15 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHAUFFERIES DES BATIMENTS COMMUNAUX suite à l'arrêt du prestataire LB Energie.

Le Conseil Municipal, par délibération du 17 Décembre 2009, a retenu l'entreprise LB Energie pour l'entretien des chaufferies de la commune. Cette entreprise a cessé son activité le 31 Mars 2010 et a cédé ses contrats à l'entreprise COTTAIS de VANNES. Suite à la rencontre avec Mr COTTAIS, celui-ci veut bien reprendre la suite mais pas au même tarif.

Le Conseil Municipal décide de lancer un nouvel appel d'offres en contactant les entreprises qui avaient répondu initialement en ajoutant l'entreprise COTTAIS.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

16 – DEVIS DE CHANGEMENT D'UNE POMPE A LA CHAUFFERIE DE LA SALLE POLYVALENTE.

La chaudière de la Salle Polyvalente comporte une pompe double pour le chauffage, une seule fonctionne et LB Energie devait fournir un devis. N'ayant plus de contrat pour le moment, deux devis ont été demandés pour le remplacement de cette pompe.

L'entreprise Sarl THEBEAUD étant la moins disante, il est décidé de la retenir pour un montant de 740,05€ HT

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

QUESTIONS DIVERSES.

◆ Contrat de travail René MARTIN, Agent de voirie
Le Conseil Municipal décide l'embauche définitive de M. René MARTIN, agent de voirie, à compter du 1er Juin 2010, celui-ci était en contrat renouvelable depuis trois ans.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

◆ Travaux supplémentaires au carrefour de la Vallée : Des travaux supplémentaires ont été demandés pour la partie communale. L'entreprise chargée des travaux d'aménagement du carrefour présente un devis pour un montant de 2 420 € HT.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette entreprise, celle-ci étant déjà sur place.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

◆ Consultation de cabinets d'études pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif sur la Ville aux Jeunes et Bellion :

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès de cabinets de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement collectif de la Ville aux Jeunes.

Vote : Présents : 13 - Votants : 15 dont 2 pouvoirs - Exprimés : 15 - Abstentions : 0 - Pour : 15 - Contre : 0.

Séance levée à 23 Heures 45

Informations communales

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

Secrétariat ouvert de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h15, le samedi de 9h à 12h

Fermeture au public le mardi

En juillet et août : fermé le lundi et ouvert le mardi

L'actualité du site internet

◆ Découvrez le compte-rendu et les photos de l'inauguration de la salle associative du Bois joli.

◆ Dans la rubrique « Environnement », retrouvez désormais l'actualité sur le projet éolien citoyen.

◆ Depuis le mois de mai, vous pouvez également consulter l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Adresse du site : www.beganne.fr

Médiathèque : programme d'animation

◆ Mercredi 26 mai : Bébé lecteurs - Tapis de lecture, thème : les couleurs

◆ Vendredi 18 juin : Portes Ouvertes aux assistantes maternelles

Carrefour de la Vallée

Après un peu plus de 3 mois de travaux, le carrefour de la Vallée a été ouvert à la circulation il y a une quinzaine de jours. Ce nouvel aménagement va sécuriser le carrefour et permettra une circulation plus facile, sur la route touristique notamment pour les véhicules les plus importants.

Le bilan financier de ce chantier, co-financé par la CCPR et la commune, sera publié dans le bulletin municipal de juillet

Concours « maisons fleuries » 2010

Tous les habitants souhaitant participer au concours des « maisons fleuries » (y compris ceux participant au concours des années précédentes) sont invités à s'inscrire à la mairie **avant le 5 juin**. Possibilité de concourir dans les catégories suivantes : maisons et jardins, façades fleuries, décor floral, ambiance végétale des commerces...

Un nom pour les salles communales

La consultation de la population pour donner un nom aux salles communales (voir Béganne Infos N°8 du mois de mars) est prolongée jusqu'au 1^{er} juin.

Cela concerne l'ancienne mairie, l'ancienne cantine et la nouvelle salle associative (anciens vestiaires foot).

Attention, les noms proposés doivent obligatoirement être en lien avec l'un ou l'autre des 2 thèmes ci-dessous :

☆ personnages illustres (international, national ou local)

☆ le marais et la Vilaine (nature, plantes, animaux, coutumes...)

Participation sur papier libre, ou avec le bulletin de participation présent dans le Bulletin Municipal de Janvier 2010, ou sur le site internet de la commune.

Bonne réflexion ! Merci de votre participation

Inauguration de la salle associative au Bois Joli

La nouvelle salle associative du Bois Joli a été inaugurée samedi 24 avril par M. le maire, en présence des représentants du Conseil Général, de la Communauté de Commune du Pays de Redon, du District de Football, de la Fédération de Chasse départementale, de l'Association Communale de Chasse Agréée de Béganne et d'un nombreux public, composé notamment de responsables des associations locales. Entièrement rénové à partir des anciens vestiaires football, ce bâtiment comprend une salle de réunion de 50 m² et une salle de convivialité communiquant avec le plateau à l'extérieur où sont organisées de nombreuses manifestations locales. Outre le fond de concours de la CCPR et une subvention du Conseil Général, ce bâtiment a également bénéficié d'un financement du District de Football du Morbihan. Un local de venaison a été construit à l'arrière du bâtiment et sera utilisé par la société de chasse locale. Cette dernière, aidée par sa fédération départementale, a contribué au financement de cet équipement.



Restaurant scolaire : inscriptions 2010/2011

Une fiche d'inscription sera remise à chaque enfant début juin. Elle devra être complétée et déposée en mairie au plus tard le samedi 19 juin. Les nouveaux rationnaires devront être inscrits en mairie pour cette même date.

Transport scolaire : inscriptions 2010/2011

Les fiches d'inscription vont être remises aux élèves utilisant déjà le service. Celles-ci doivent être retournées en mairie au plus tard le samedi 19 juin. Pour cette même date, les nouveaux utilisateurs doivent se signaler en mairie, ainsi que les demandes de modification de circuit.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement été 2010 :

Ouverture du Centre de Loisirs du Mercredi 7 Juillet au Vendredi 6 Aout. Sorties Prévuees : parc des Naudières à Sautron, l'Île aux Moines, jeux Intercentres à Saint Perreux , Accrobranches à Saint Vincent sur Oust, visite d'une ferme pédagogique, équitation à Questembert, piscine...

Programme camps été 2010 :

Les programmes des Minis-Camps de cet été sont disponibles en Mairie, sur le site internet et dans les commerces.

◆ Du Dimanche 11 Juillet au Mercredi 14 Juillet à la Roche Bernard sur le Thème du Cirque pour les 7/9 ans.

◆ Du Dimanche 18 Juillet au Vendredi 23 Juillet à Ploermel sur le Thème des activités Nautiques pour les 8/11 ans.

Inscriptions jusqu'au 31 mai auprès de l'animateur Yoann, en Mairie. Tél. :2.99.91.88.88

Un camp Ski sous le soleil !

Du 10 au 17 avril, 28 jeunes du canton d'Allaire, dont 6 jeunes de Béganne, ont pris la direction de Crest-Voland en Savoie pour un séjour aux sports d'hiver. Au programme ski alpin, ballade en raquettes et dégustation de tartiflettes et de raclettes. Le séjour était encadré par Yoann Le Clech, Jean-François Lebel, Alexia Teigné et Ophélie Lorent.

Le bon enneigement de la station et le soleil ont permis à l'ensemble du groupe de bien profiter de ce séjour.

Rendez-vous est pris dans 2 ans pour un autre camp !!!

Le Tro Breiz à Béganne le 3 août

En 2010, sur le parcours Sainte Anne d'Auray – Nantes, Le Tro Breiz, fera cette année étape à Béganne le mardi 3 août au soir. (voir Béganne Infos N°8 de mars 2010)

Environ 1 000 personnes sont attendues. Les équipements communaux (salle de sport et salle polyvalente), accueilleront la majorité des gens.

Un appel est également lancé aux particuliers qui souhaiteraient héberger des marcheurs pour une nuit. S'inscrire en mairie.

Court de tennis extérieur

Les travaux de construction du court de tennis extérieur au Bois joli ont débuté début mai, par le terrassement du site. Suite des travaux : empierrement, enrobé, clôture et finitions pour une fin de chantier prévu pour la mi-juillet.

Autres informations

Le projet éolien de Béganne se poursuit.

L'Association Éoliennes en Pays de Vilaine a organisé une rencontre le 9 avril dernier entre les propriétaires des terrains et le notaire Maître Caroff. Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur la finalisation des accords fonciers en vue de la réalisation du parc éolien de Béganne.

Le permis de construire est obtenu depuis juillet 2009. L'Association est en attente de la validation par la préfecture de la Zone de Développement Eolien (ZDE), qui autorisera à revendre l'électricité à EDF. Cette validation est indispensable à la réalisation du projet. Les actes définitifs relatifs au foncier ne seront donc signés qu'après cette validation, probablement d'ici l'été.

Contact :

Association Éoliennes en Pays de Vilaine
Château du Mail, 1 rue de Plessis 35 600 Redon
Tél. : 02.99.72.09.76. - Mail : contact@eolien-citoyen.fr
Site internet : <http://www.eolien-citoyen.fr>

Diabéto Rando à Malansac

Le dimanche 27 juin, aura lieu à Malansac, la Diabéto-Rando. L'objectif de cette manifestation est de collecter des dons afin d'aider la recherche contre le diabète. Départ à partir de 7h30 à la salle omnisport. 3 circuits au choix de 5 à 16 km. Tarif 4 €, gratuit moins de 12 ans.

Contact : 06.83.08.30.45

Du poisson sur la place

Depuis le 05 mai, la poissonnerie d'Allaire est présente à Béganne, sur la Place de l'Eglise, tous les mercredis de 9h00 à 12h30.

Un nouvel artisan à Béganne !

Bienvenue à

SLELEC - Sébastien LOYER

Electricité générale, bâtiment et tertiaire, ventilation
8, rue du domaine - Tél. 06.84.21.17.15

L'écho des associations

La Garde de la Vilaine

La Garde de la Vilaine Foot et Basket organise le samedi 3 juillet sur le site du Bois Joli la 49ème « fête des jeunes ».

Au programme :

- ◆ 14h00 : tournoi de basket (2€/personne)
- ◆ inscriptions sur place à partir de 13h30
- ◆ restauration et buvette sur place
- ◆ 19h00 : fricassée, suivie d'une soirée disco

Inscriptions Foot et Basket saison 2010/2011

Une nouvelle saison sportive se profile à l'horizon. Toute personne qui serait intéressée par la pratique du foot ou du basket peut contacter les personnes suivantes :

- ◆ pour les seniors foot : J-P Tremelo au 02 99 91 87 24
- ◆ pour les jeunes foot : Christian Baron au 02 99 91 86 16
- ◆ ou Pierre-Yves Robert au 02 99 91 84 07
- ◆ pour le basket : Béatrice Fourrage au 02 99 91 81 55

Fête de l'école le Dimanche 27 juin

Au programme : défilé dans le bourg à partir de 14h30, animations par les enfants, jeux, repas en soirée (cochon grillé sur réservation auprès des commerçants)

Brocante le Dimanche 18 juillet

Renseignements et Inscriptions au 02.99.91.84.20 ou au 02.99.91.85.84 (avant le 14 juillet).

3€ le mètre linéaire, possibilité de louer table de 3 m pour 2€
Bulletin d'inscription disponible en mairie et chez les commerçants. Organisation : APEL école Sainte Marie

Rando de la Vilaine

La Garde la Vilaine Cyclo organise le dimanche 11 juillet sa traditionnelle « Rando de la Vilaine ». Au programme cette année, 3 circuits de VTT de 26, 38 et 45 km, 2 circuits Cyclo de 65 et 76 km, 2 circuits pédestres de 12 et 18 km. Inscriptions à partir de 7h30 à la salle du Bois joli. Participation : Cyclo et marche 3.00 €, VTT 4.50 €.

Préparation de la Fête de Bignac

A la mi-avril quelques personnes de l'association se sont déjà mobilisées pour la plantation des pommes de terre qui seront utilisées pour la fricassée à l'occasion de la fête du 5 septembre 2010 et aussi pour le téléthon.



Fêtes et animations : dates à retenir

- ◆ Du samedi 12 au dimanche 27 juin : tournoi du Tennis Club de Béganne
- ◆ Dimanche 27 juin : fête de l'école (APEL)
- ◆ Sam. 3 juillet : Fête des Jeunes au Bois Joli (GV Foot et Basket)
- ◆ Dim. 11 juillet : rando pédestre - VTT – Cyclo (Cyclo GV)
- ◆ Dim. 18 juillet : Brocante dans le bourg (APEL)
- ◆ Dimanche 18 et 25 juillet: Veillée contée au Rohello - ARPB
- ◆ Mardi 27 juillet : passage de l' "Amphib" (véhicules amphibies) à Foleux

Avis aux associations

Pour le bulletin municipal de juillet 2009, merci d'envoyer vos articles et photos à la mairie avant le **12 juin**.

Rappel : le site internet est également à votre disposition pour vos annonces et comptes-rendus d'animations.